



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 127 de l'ordre du jour provisoire*

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 57/283 B intitulée « Plan des conférences », l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter un certain nombre de rapports sur l'utilisation des services et installations de conférence, les questions relatives à la documentation et aux publications, les questions relatives à la traduction et à l'interprétation, et la technologie de l'information. Comme il l'a fait l'an dernier, afin de faciliter un examen cohérent et intégré des questions visées, qui sont de caractère technique et interconnectées, le Secrétaire général continue de présenter un rapport unique plutôt que plusieurs rapports distincts.

* A/58/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Calendrier des conférences et réunions	2–52	4
A. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions pour 2004-2005	2	4
B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	3–48	4
1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies	3–15	4
2. Consultations avec des organes à propos de l'utilisation des services de conférence et lettres adressées à ces organes	16	6
3. Prestations de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	17–36	7
4. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	37–47	11
a) Office des Nations Unies à Nairobi	37	11
b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique	38–46	11
c) Taux d'utilisation des services de conférence et des installations de conférence dans tous les lieux de réunion	47	12
5. Amélioration de la coordination et de l'utilisation des services de conférence	48	12
C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	49–52	12
III. Questions relatives à la documentation et à la publication des documents	53–68	13
A. Soumission des documents	53	13
B. Distribution des documents	54–68	14
1. Affichage des documents sur le site Web de l'ONU	54–62	14
2. Publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en arabe et dans d'autres langues de travail de la Commission	63–68	15
IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	69–72	16
A. Postes linguistiques	69–70	16
1. Postes vacants	69	16
2. Taux d'autorévision	70	16
B. Réunions d'information	71–72	16
V. Technologie de l'information	73	17

Annexes

I. Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies	18
II. Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation	35
III. Demandes d'organisation de réunions pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale	38

I. Introduction

1. À sa session d'organisation, le 22 avril 2003, le Comité des conférences a adopté son ordre du jour, publié sous la cote A/AC.172/2003/1. Il a décidé que la plupart des points de l'ordre du jour seraient inclus dans deux rapports d'ensemble, l'un consacré à l'amélioration du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et l'autre contenant des renseignements statistiques et analytiques sur différents sujets relevant du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences ». Le présent rapport est établi suivant ces directives, et porte sur des sujets concernant le plan des conférences.

II. Calendrier des conférences et réunions

A. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions pour 2004-2005

2. Le projet de calendrier des conférences et réunions pour 2004-2005 sera publié sous forme d'additif au présent rapport.

B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies

3. L'annexe I au présent document présente des statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2002, calculées selon la méthode expérimentale que le Comité des conférences a adoptée sous sa forme définitive à sa 348e séance, le 18 mai 1993. On trouvera l'explication des têtes de colonne utilisées dans l'annexe au début de l'annexe. Elles comprennent les indices de conformité et de disponibilité permettant d'évaluer le respect des délais pour la présentation de la documentation avant une session et la disponibilité de ladite documentation, en ce qui concerne les organes se réunissant à New York, Genève, Vienne et Nairobi.

4. Comme suite à la demande faite par le Comité à sa session de fond de 1999, on trouvera ci-après les coefficients d'utilisation sur une période de trois ans, les organes étant mentionnés dans l'ordre de leurs coefficients d'utilisation pour 2002.

5. En général, les organes sélectionnés se réunissent régulièrement et l'on part de l'hypothèse qu'ils sont, du point de vue des résultats, représentatifs de l'ensemble des organes de l'ONU. Il est toutefois évident que certains indicateurs comme le coefficient d'utilisation dépendent de facteurs propres qui ne s'appliquent pas à tous les organes.

6. Conformément aux décisions du Comité des conférences, le temps utilisé pour des réunions ou consultations officielles tenues avant l'ouverture ou après la clôture de réunions officiellement prévues n'entre pas dans le calcul du temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu.

Analyse des statistiques

7. On trouvera à l'annexe I la ventilation, par organe, des statistiques d'utilisation mentionnées ci-dessous.

8. Le coefficient d'utilisation globale pour 2002 a été de 75 %. Il est calculé en additionnant les chiffres des six premières colonnes pour tous les organes, dans les quatre villes, et en traitant le total obtenu comme s'il s'agissait du coefficient d'un organe unique, comme il ressort du tableau suivant :

<i>Lieu de réunion</i>	<i>Nombre de séances</i>						<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>			
	<i>(prévues)</i>	<i>(ajoutées)</i>	<i>(annulées)</i>	<i>(tenues)</i>	<i>(reportées)</i>	<i>(minutes perdues)</i>			
New York	1 255	28	286	997	109	41 480	79	65	68
Genève	499	11	19	491	—	8 265	87	84	87
Vienne	164	1	2	163	1	4 145	83	84	85
Nairobi	57	7	—	—	—	1 507	100	97	87
Total	1 975	47	307	1 651	110	55 397	81	74	75

9. Le coefficient d'utilisation globale de 2002 (75 %) est inférieur de 6 points à celui de 2000 mais supérieur d'un point à celui de 2001. Comme le montrent les chiffres, cette modeste augmentation de l'utilisation s'est produite dans trois des lieux de réunion : New York, Genève et Vienne. La forte chute de 10 % à Nairobi a eu peu d'effet sur l'utilisation globale, car elle ne représente les statistiques que d'un seul organe, les autres n'ayant pas prévu de réunion en 2002. La baisse de l'utilisation à New York entre 2000 et 2001 est due uniquement au fait que l'on a perdu davantage de temps du fait de séances commencées plus tard ou levées plus tôt que prévu, le taux de séances annulées étant resté le même. Pour 2002, le taux d'annulation a augmenté, mais le coefficient d'utilisation globale s'est amélioré car beaucoup moins de temps a été perdu à New York du fait de séances commencées plus tard ou levées plus tôt que prévu.

10. On trouvera ci-dessous la présentation, sous forme de tableau, à des fins de comparaison, des coefficients d'utilisation des organes de l'échantillon pour la période de 2000 à 2002.

<i>Coefficient d'utilisation (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
0-19	1	2	1
20-29	—	1	0
30-39	1	1	1
40-49	3	2	3
50-59	3	8	4
60-69	8	12	8
70-79	13	14	14
80-100	48	36	39
Total	77	76	70

11. Pour ce qui est du respect des normes, en 2000 et 2001, 62 % et 47 % respectivement des organes considérés avaient utilisé 80 % ou plus des ressources liées aux services de conférence mises à leur disposition. En 2002, 55 % des organes de l'échantillon se situaient dans la norme ou l'avaient dépassée.

12. Pour 2002, la répartition des sessions en fonction du ratio des séances s'établit comme suit :

<i>Ratio des séances (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>
10-19.	—
20-29.	—
30-39.	—
40-49.	—
50-59.	4
60-69.	6
70-79.	4
80-89.	8
90-100+.	48
Total	70

13. Il apparaît donc qu'en 2002, pour 80 % des organes de l'échantillon, le ratio des séances dépassait 80 %.

14. Pour 2002, le facteur « précision de la planification » des organes de l'échantillon s'établit comme suit :

<i>Précision de la planification (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>
0-39	0
40-49.	0
50-59.	6
60-69.	5
70-79.	5
80-89.	9
90-100.	45
Total	70

15. Ainsi, en 2002, 77 % des organes ont enregistré un facteur « précision de la planification » supérieur à 80 %.

2. Consultations avec des organes à propos de l'utilisation des services de conférence et lettres adressées à ces organes

16. Le Président du Comité des conférences fera une présentation orale au Comité à sa session de fond, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/283 B au paragraphe 2 de la section II.A relative à l'utilisation des services et installations de conférence, et au paragraphe 38 du rapport du Comité des conférences pour 2003¹. Au paragraphe 40 de ce rapport, le

Comité a conclu que, faute d'amélioration dans les statistiques d'utilisation des organes qui sous-utilisent le plus systématiquement leurs ressources, il envisagerait d'autres mesures pour remédier à la situation. L'une de ces mesures pourrait être de réduire les services alloués. Comme les organes ont droit notamment à une période de réunion d'une certaine durée et à un certain nombre de séances, on pourrait envisager de réduire soit la durée de la période prévue pour les réunions, soit le nombre de réunions bénéficiant de services complets. Comme la plupart des organes pourraient profiter du temps entre deux réunions desservies pour prévoir des consultations officieuses ou pour rédiger les documents finals de la session ou donner au Secrétariat le temps de ce faire, il serait peut-être préférable de réduire le nombre de réunions bénéficiant de services complets. On peut faire valoir à l'opposé qu'en raison du grand nombre de séances et du nombre de jours limité dont on dispose par an pour tenir les réunions prévues au calendrier, réduire la durée des sessions pourrait être la bonne solution. Il pourrait se révéler nécessaire de réduire à la fois le nombre de réunions prévues et la durée des sessions.

3. Prestations de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

17. Des services d'interprétation sont fournis aux réunions tenues par des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, c'est-à-dire lorsque les ressources existantes ne sont pas utilisées du fait, essentiellement, mais pas exclusivement, de l'annulation de réunions inscrites au calendrier. Au paragraphe 18 de la section II de sa résolution 556/242, l'Assemblée générale a décidé que devaient être prévues au budget de l'exercice biennal 2002-2003 toutes les ressources nécessaires à la prestation de ce type de services.

18. Au paragraphe 14 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée a réaffirmé sa décision de prévoir au budget de l'exercice biennal 2004-2005 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, et a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de cette décision.

19. L'analyse et les données statistiques qui sont présentées à l'annexe II en application de la demande susmentionnée portent sur les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants et comportent une ventilation par groupe régional.

Données statistiques et analyse

20. À New York, pendant la période du 1er mai 2002 au 30 avril 2003, les 725 demandes de locaux sans services ont toutes été satisfaites. Quant aux services d'interprétation, 205 demandes sur 227 ont été satisfaites, soit un total de 90 %.

21. À Genève, pendant la même période, 98 % des 62 demandes de services et installations d'interprétation ont été satisfaites. À Vienne, les 377 demandes de locaux sans services ont toutes été satisfaites. Aucun service d'interprétation n'a été demandé à Vienne. À Nairobi, les demandes de locaux (67) et de services d'interprétation (1) ont toutes été satisfaites.

22. On trouvera à l'annexe II les statistiques sur les quatre lieux de réunion, ventilées par groupe.

23. Comme l'indiquent les statistiques à l'annexe II, bien que la plupart des demandes de services d'interprétation faites par les groupes régionaux et autres groupes importants aient été satisfaites, le pourcentage a baissé par rapport à l'an dernier. Plusieurs groupes n'ont pas pu être desservis, et en général les refus se sont répartis équitablement, proportionnellement au nombre des réunions demandées par les groupes en question.

24. Comme les années précédentes, la difficulté d'assurer les services demandés continue d'être due au nombre croissant de réunions intergouvernementales programmées, et notamment, mais pas exclusivement, à l'activité accrue du Conseil de sécurité, en particulier des comités des sanctions et de leurs organes subsidiaires. En 2002, il y a eu aussi plusieurs grandes conférences, ainsi que les réunions préparatoires correspondantes, ce qui a réduit la capacité requise de satisfaire toutes les demandes ponctuelles.

Conclusion

25. Le pourcentage de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants pour lesquelles des services d'interprétation ont été fournis pour la période considérée est tombé de 98 % en 2000-2001 à 92 % en 2002-2003 (soit une baisse de 6 %), mais est resté le même qu'en 2000-2001. Ce chiffre est toutefois supérieur à celui de 1999-2000, où 84 % des demandes avaient été satisfaites.

Méthodes et pratiques actuelles de prestation de services

26. Au paragraphe 13 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a demandé un rapport sur la méthode employée concernant les services de conférence fournis aux groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres. Les pratiques varient entre les quatre principaux lieux de réunion; la procédure suivie dans chacun de ces lieux peut se résumer comme suit.

New York

27. Comme dans les autres lieux de réunion, les services sont presque toujours fournis aux groupes régionaux qui le demandent, non sans difficulté étant donné le grand volume de demandes et la règle selon laquelle les réunions ne sont pas desservies après 18 heures. Nombre de groupes se réunissent tôt le matin et/ou à l'heure du déjeuner, mais peuvent généralement être desservis même pendant les heures de réunion ordinaires, tant que le groupe demandeur fait preuve d'une certaine souplesse. L'argument avancé par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été et continue d'être que si l'heure et la date initialement demandés ne peuvent pas être accordés, cela n'est pas considéré comme un refus tant qu'il est possible de déterminer une autre heure et/ou une autre date qui conviennent aux deux parties. La pratique est analogue pour les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et les autres organes qui sont desservis « dans la mesure des services disponibles ».

28. Des services d'interprétation sont fournis aux réunions tenues par des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces

groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie. Cela signifie que, en l'absence de crédits spécifiquement inscrits au budget à cette fin, les services ne peuvent être fournis à un groupe régional que si une réunion inscrite au calendrier est annulée ou n'est pas tenue et que les ressources prévues sont réaffectées, ou si les services d'interprétation disponibles sur place tel ou tel jour ne sont pas entièrement utilisés. Les services de conférence travaillent en collaboration étroite avec les secrétaires et les organisateurs des réunions programmées pour déterminer autant à l'avance que possible à quel moment les services peuvent être mis à disposition. Grâce à ce suivi constant, le pourcentage de réunions desservies a augmenté régulièrement, pour atteindre 97 % en 2002. Dans le cas des installations, s'il n'est pas possible de desservir telle ou telle réunion aux heures et dates demandées à l'origine, mais que l'on peut négocier une autre possibilité, les services de conférence ne considèrent pas que la demande de services a été refusée. Il ne s'agirait d'un refus que dans le cas où les installations pouvaient être mises à disposition à une heure et date mutuellement convenues, mais qu'il n'ait pas été possible, malgré une chance raisonnable qu'ils aient pu être disponibles, d'assurer les services d'interprétation.

29. Dans le passé, la procédure énoncée ci-dessus a été suivie que la demande ait été présentée par oral ou par écrit. Toutefois, avec l'adoption du nouveau système informatisé e-Meets, la procédure a été modifiée et désormais seule la non-satisfaction d'une demande écrite est considérée comme un refus. Une demande orale qui ne peut pas être satisfaite est simplement renégociée en vue de trouver une autre date.

Genève

30. Les demandes de locaux, et de services d'interprétation si nécessaire, pour les réunions d'un groupe régional sont présentées à la fois par oral et par écrit. L'Office des Nations Unies à Genève dispose d'environ quatre équipes d'interprètes et est donc en mesure d'assurer des services d'interprétation aux groupes régionaux « dans la mesure des services disponibles », selon le programme des réunions tel ou tel jour. Les services de conférence, en règle générale, tiennent des discussions préliminaires avec les bureaux demandant des services et se tiennent en coopération étroite avec les secrétariats techniques, de façon à ce que les dates les plus appropriées puissent être fixées. Ainsi, les locaux sont toujours fournis et les services d'interprétation le sont presque toujours. De mai 2002 à avril 2003, seule une demande de services d'interprétation a été refusée.

Vienne

31. Les bureaux des présidents des groupes régionaux prennent généralement contact avec le Groupe de la planification des séances des services de conférence par oral pour demander à utiliser les locaux pour leurs réunions. Les demandes écrites ou officielles ne sont pas la norme. Ces groupes font preuve d'une grande souplesse lorsqu'ils établissent leur calendrier de réunions. En outre, les services de conférence réservent un certain nombre de salles préalablement aux sessions des commissions et comités. En conséquence, les demandes de locaux ne sont jamais refusées.

32. L'Office des Nations Unies à Vienne dispose quant à lui d'une seule équipe permanente d'interprètes, ce qui rend donc pratiquement impossible d'assurer des

services d'interprétation ponctuels. Les groupes régionaux sont au courant de la situation et ne demandent pas ce service.

Nairobi

33. Les réunions des groupes régionaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi se tiennent parallèlement aux réunions des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'ONU-Habitat. Les demandes de locaux sont présentées par écrit par les bureaux des présidents des groupes régionaux, soit directement au Chef du Groupe de la coordination des séances, soit au secrétariat des conseils d'administration. Les demandes de locaux sont toujours satisfaites.

34. Toutefois, des services d'interprétation sont rarement fournis aux groupes régionaux, car ces derniers se réunissent en même temps que les conseils d'administration; or, l'Office des Nations Unies à Nairobi ne dispose que d'une seule équipe permanente d'interprètes et n'a pas les ressources voulues pour recruter du personnel temporaire. Les groupes régionaux sont conscients des contraintes budgétaires et ne demandent donc généralement pas de services d'interprétation. Au cas où l'interprétation serait indispensable, on recrute des interprètes supplémentaires qui assurent les services voulus contre remboursement.

Mesure de l'utilisation

35. Contrairement à ce qui se fait dans le cas des organes intergouvernementaux et organes d'experts, on n'a jamais tenu de statistiques pour suivre l'utilisation des services par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, et on ne dispose donc d'aucune donnée sur un éventuel gaspillage des ressources dans le passé dû à l'annulation de séances, ou de séances commençant plus tard et levées plus tôt que prévu, lorsque des services ont été fournis à ces groupes. Lorsque les services en question sont réaffectés d'un organe dont les réunions sont inscrites au calendrier à un groupe régional, ledit organe est crédité pour cette réaffectation, ce qui réduit l'effet de l'annulation sur son coefficient d'utilisation. Toutefois, si ensuite les mêmes services sont annulés par le groupe régional, ou ne sont utilisés que partiellement, il n'y en a pas trace dans le système actuel. Cela peut donner lieu à des «sur»-réservations par les groupes régionaux et autres groupes importants qui se réunissent plus souvent que d'autres. Si les services étaient fournis sur une base plus prévisible, on pourrait calculer le coefficient d'utilisation, le facteur précision de la planification et le ratio des séances pour ces groupes comme on le fait pour les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier.

Propositions touchant la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

36. Au paragraphe 16 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur les incidences financières qu'aurait la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres. On pourrait examiner les propositions ci-dessous, qui pourraient permettre de rendre le taux des services assurés aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants plus prévisible. Une grande salle, dotée de services

d'interprétation complets, pourrait être réservée uniquement à ces réunions, sur une base hebdomadaire ou quotidienne, et son utilisation organisée à l'avance, ou sur la base du principe «premier arrivé, premier servi». Une autre solution serait de prévoir des services additionnels pour les sessions ordinaires des commissions et comités qui requièrent un nombre important de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants. Il sera fait rapport sur le coût de ces solutions dans un document distinct.

4. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

a) Office des Nations Unies à Nairobi

37. Un rapport sur la question a été publié sous la cote A/57/809. Un autre rapport sur les considérations touchant l'amélioration et la modernisation des installations de conférence à Nairobi sera établi par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires suivant les procédures établies.

b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique

Historique

38. Au paragraphe 21 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'étudier toutes les formules qui pourraient permettre d'intensifier encore l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-huitième session par l'intermédiaire du Comité des conférences.

39. La majeure partie des réunions tenues au centre de conférences sont traditionnellement des réunions de la Commission elle-même ainsi que d'organismes des Nations Unies, et des réunions consultatives. Compte tenu de ce fait, la gestion du centre a été réorganisée en 2002.

40. Il est nécessaire que le centre devienne une installation unique offrant des services liés aux conférences, non seulement sous le même toit, mais aussi sous une seule administration organisationnelle, gérée suivant les meilleures pratiques internationales. À cette fin, on a restructuré l'organisation interne et créé un service de la coordination des conférences, chargé de coordonner toutes les activités et les services à la clientèle regroupés au centre, des réservations à la facturation et des services linguistiques à l'appui technique et la restauration. Ce système permet de satisfaire les besoins des clients de façon coordonnée, et grâce à lui on a pu fournir des services rapides, efficaces et satisfaisants à une grande variété de manifestations.

41. Une autre mesure visant à améliorer l'efficacité a été de lancer la première phase du Système intégré de gestion des conférences. Celui-ci permet de suivre, d'enregistrer et d'inscrire les participants, ainsi que d'offrir un ensemble de services amélioré.

42. Adapter le système aux exigences d'une clientèle plus large et souvent commerciale s'est dans l'ensemble accompagné d'une plus grande souplesse et d'une meilleure adaptation à des formes non classiques de manifestations, notamment des conférences combinées à des expositions, et des réunions publiques.

43. Les résultats obtenus en 2002 montrent une augmentation du taux d'occupation de plus de 80 % par rapport à l'année précédente, malgré le fait que la principale conférence de la Commission ait été tenue hors siège. Le taux d'occupation élevé obtenu en 2002 s'est maintenu au premier semestre de 2003, et il est possible qu'on fasse encore mieux.

44. On prévoit de développer davantage le système dans le but d'intégrer entièrement toutes les phases d'opération en un seul système et en temps réel aux fins d'améliorer encore l'efficacité. Pour ce faire, on combinera une analyse systémique intégrale et un manuel d'opérations pour normaliser les procédures, ce qui permettra d'assurer des normes de service compétitives.

45. Pour attirer des manifestations importantes en dehors des assemblées et des réunions consultatives traditionnelles, il faudra améliorer la capacité de présenter des expositions. Il s'agit là d'une manœuvre stratégique pour accroître l'utilisation en attirant des conventions d'envergure avec des expositions. Comme il n'est pas possible de louer du matériel pour les expositions à Addis-Abeba, la CEA a demandé des achats considérables de matériel de façon à pouvoir tirer parti de ces possibilités.

46. La CEA entend adopter les meilleures pratiques internationales en ce qui concerne les facturations forfaitaires et promouvoir le centre pour compléter les améliorations internes mentionnées plus haut en ciblant des publics et des tribunes clefs, et en utilisant aussi des voies de communication de pointe. L'emploi des services d'un responsable spécialement chargé de la commercialisation serait un nouveau progrès sur cette voie.

c) Taux d'utilisation des services de conférence et des installations de conférence dans tous les lieux de réunion

47. Au paragraphe 18 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à rendre compte par écrit du taux d'utilisation des services d'interprétation et des installations de conférence dans tous les lieux d'affectation. Les informations correspondantes sur New York, Genève, Vienne et Nairobi figurent dans le document A/58/6 (sect. 2), tableaux 2.15, 2.22, 2.31 et 2.39.

5. Amélioration de la coordination et de l'utilisation des services de conférence

48. Un rapport sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sera publié séparément (A/58/213).

C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

49. Au paragraphe 7 de la première section de sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

50. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. Conformément à l'usage, les demandes de dérogation sont soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée générale.

51. À sa session de fond de 1986, le Comité des conférences a revu sa procédure d'examen des demandes de dérogation et décidé qu'à l'avenir il conviendrait de suivre la procédure ci-après² :

a) Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale souhaitant demander l'autorisation expresse de l'Assemblée de se réunir au Siège pendant la session devront adresser au Président du Comité des conférences, de préférence avant la session de fond du Comité, une lettre qui devra être distribuée à tous les membres du Comité en même temps que tous les renseignements pertinents fournis par le Secrétariat concernant les services requis;

b) Devront figurer dans cette lettre la ou les raisons de la demande d'autorisation, et/ou la ou les raisons pour laquelle/lesquelles l'organe intéressé n'a pas terminé ses travaux pendant la période de temps qui lui était impartie et conformément au paragraphe 6 de la première section de la résolution 40/243, donnant pour instructions aux organes subsidiaires de l'Assemblée d'achever leurs rapports au plus tard le 1er septembre;

c) Dans cette demande, l'organe intéressé devra également expliquer pourquoi il lui est nécessaire de se réunir pendant la session de l'Assemblée, et devra spécifier, dans la mesure du possible, le nombre de séances dont il aura besoin;

d) Si la demande est agréée, des services de conférence seront fournis pour toutes ces réunions, dans la limite des ressources disponibles, étant entendu que les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ne doivent pas être entravés.

52. On trouvera à l'annexe III du présent rapport les demandes de dérogation adressées à ce jour par les organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée, ainsi que des données statistiques à ce sujet. Les demandes qui seront adressées après la publication du présent rapport seront diffusées dans un additif.

III. Questions relatives à la documentation et à la publication des documents

A. Soumission des documents

53. La question des responsabilités et obligations au sein du Secrétariat concernant la présentation des documents est examinée dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/58/213).

B. Distribution des documents

1. Affichage des documents sur le site Web de l'ONU

54. Aux paragraphes 3 et 4 de la section III de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a déploré de nouveau vivement que les départements auteurs ne respectent pas le paragraphe 5 de la section III de la résolution 55/222, et demandé au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que soit respectée sa demande que tous les documents soient diffusés simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation avant d'être affichés sur le site Web de l'ONU.

55. À cet égard, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures correctives afin d'assurer la stricte application de cette disposition. La décision en question, qui stipule qu'aucun document ne peut être distribué dans une langue officielle, y compris la langue originale, tant qu'il n'est pas disponible dans les autres versions linguistiques requises, a été énoncée dans la résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, et réitérée dans les résolutions 50/11 du 2 novembre 1995 et 53/208 B du 18 décembre 1998.

56. En ce qui concerne les documents affichés sur le site Web de l'ONU, le Secrétaire général, dans sa note publiée sous la cote A/C.5/56/37, a souligné que la règle de la diffusion simultanée était strictement respectée pour l'affichage des documents sur le site Web de l'Organisation. La règle était automatiquement respectée du fait que les documents affichés sur Internet étaient copiés depuis le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC) après avoir été d'abord affichés sous ce système conformément à cette même règle. La procédure suivie pour l'affichage des documents sur le site Web de l'ONU était décrite en détail dans le document A/C.5/56/12.

57. L'établissement récent de liens directs aux documents du site Web au SEDOC permet d'assurer que ces documents sont disponibles dans les six langues officielles. Depuis septembre 2002, plus de 28 000 documents dans les six langues sont accessibles directement par le SEDOC. Le Secrétariat continue de ne ménager aucun effort pour appliquer les dispositions de la résolution 55/222. Toutefois, du fait des limites des ressources et de l'accès, il est impossible pour le moment d'établir des liens avec tous les documents sur le site Web.

58. Dans son rapport sur le multilinguisme (A/56/656), le Secrétaire général a fait observer que différents départements auteurs ou organes de l'ONU fournissent volontiers des avant-tirages de rapports et autres documents, parfois sous forme de textes imprimés à l'état de projet ou sur leurs sites Web respectifs, par mesure de courtoisie, à la demande officieuse d'organes ou de comités de l'ONU ou des délégations, et souvent à la veille de grandes réunions et conférences intergouvernementales. Comme il s'agit d'avant-projets, ces textes sont presque invariablement affichés uniquement en anglais.

59. La question de l'affichage de ces avant-projets de documents officiels sur le site Web de l'ONU avant leur diffusion simultanée dans toutes les langues officielles a été portée à l'attention des départements auteurs par le Département de l'information, le Coordonnateur des questions de multilinguisme et le Groupe de travail sur les questions relatives à Internet du Comité des publications. Les bureaux auteurs du Secrétariat, qui ont des droits d'affichage direct sur le site Web de

l'Organisation, ont été informés des résolutions de l'Assemblée générale sur la question ainsi que des instructions administratives pertinentes de la série ST/AI/189 relatives au contrôle et à la limitation de la documentation, et de l'instruction administrative ST/AI/2001/5 relative à la diffusion des documents de l'ONU sur Internet.

60. L'instruction administrative ST/AI/2001/5 crée un fondement et un cadre administratif qui serviront de référence pour la tenue du site Web de l'Organisation et pour la définition et l'application des politiques relatives aux projets intéressant Internet. Ces directives techniques formulées par le Groupe de travail sur les questions relatives à Internet fixent les procédures relatives à la diffusion des documents de l'ONU sur Internet.

61. Le paragraphe 3.17 de l'instruction administrative ST/AI/2001/5 stipule qu'

« en règle générale les documents établis à l'intention des organes délibérants doivent être affichés conformément aux règles régissant leur diffusion officielle. Ils ne doivent pas être diffusés sur Internet dans une version préliminaire, une version non éditée ou une version incomplète, sauf en consultation avec le président et le secrétaire de l'organe intéressé. Dans ce cas, ils doivent être accompagnés d'un déni de responsabilité ».

62. L'ouverture progressive du SEDOC au public représente la mesure corrective la plus efficace pour assurer la diffusion simultanée des documents dans les six langues officielles sur le site Web de l'ONU. Une décision finale tendant à ouvrir entièrement le SEDOC au public permettrait d'assurer encore mieux cette diffusion.

2. Publication de tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en arabe et dans d'autres langues de travail de la Commission

63. Au paragraphe 124 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) soient disponibles en arabe afin de répondre au mieux aux besoins des États Membres de la région, ainsi que dans les autres langues de travail de la Commission afin de répondre aux besoins des lecteurs extérieurs à la région, si besoin est, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session. Aux paragraphes 20 et 21 de la section III de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a rappelé toutes ses résolutions dans lesquelles elle priait le Secrétaire général d'assurer intégralement la publication de tous les documents et publications de la Commission en langue arabe, et prié le Secrétaire général de veiller à ce que ces résolutions soient intégralement appliquées et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-huitième session.

64. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, la CESAO a gardé la situation à l'examen et a continué de prier instamment les divisions auteurs de faire rédiger leurs documents en arabe dans toute la mesure possible.

65. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le pourcentage des documents et publications à diffuser en arabe devrait être, selon les projections, de 100 % et 92 % respectivement. Ces projections se fondent sur les données dont on dispose à ce jour sur le programme de travail de l'exercice biennal et sur la tendance des exercices biennaux précédents.

66. Pour l'exercice biennal 2000-2001, le pourcentage effectif des documents et publications diffusés en arabe était de 95 % et 62,5 %, respectivement.

67. En ce qui concerne l'actuel exercice biennal, le pourcentage des documents et publications à diffuser en arabe est estimé à 82 % et 55,5 % respectivement. Il convient de noter que ces estimations sont fondées sur les données disponibles à ce jour sur la base des documents déjà soumis (environ 35 % du total des produits du programme de publications pour l'exercice biennal).

68. La CESAO continuera de suivre la situation de près, de façon à assurer l'application intégrale des dispositions pertinentes de la résolution 58/283 B.

IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Postes linguistiques

1. Postes vacants

69. Comme suite au paragraphe 5 de la partie IV de la résolution 57/283 B de l'Assemblée générale, des efforts ont été entrepris pour pourvoir dans les meilleurs délais les postes vacants dans les services de traduction. Pour l'espagnol, le nombre total de postes vacants est tombé de 28 à 16 dans tous les lieux d'affectation (avec une réduction de huit postes rien qu'au Siège). Les six postes vacants au Service chinois de traduction au Siège ont été pourvus. Néanmoins, la situation générale des postes vacants dans tous les lieux d'affectation laisse encore à désirer. Pour certaines langues (anglais, arabe, français et espagnol), le fait que les listes actuelles de lauréats sont épuisées est la raison essentielle pour laquelle les postes vacants ne peuvent être pourvus immédiatement. Les concours de recrutement de traducteurs anglais et arabes sont pratiquement achevés. Des concours pour les traducteurs espagnols et français doivent avoir lieu en septembre 2003. Les listes de lauréats qui seront établies à la suite de ces concours permettront de réduire encore le grand nombre de postes vacants dans les services de traduction.

2. Taux d'autorévision

70. Le taux d'autorévision s'est quelque peu amélioré au cours des six premiers mois de 2003. Toutefois, les chiffres pour 2002 sont restés sensiblement les mêmes que pour l'année précédente. De nouvelles mesures continueront d'être prises pour rapprocher le taux d'autorévision de l'objectif de 45 % fixé par l'Assemblée générale. Le taux d'autorévision fluctue en fonction de plusieurs facteurs : le rapport réviseurs et P-3 expérimentés/traducteurs débutants; le nombre de retraités engagés pour une période de courte durée; et surtout, la nature du travail. Un grand nombre de documents pour lesquels les délais de production sont serrés obligent à recourir davantage à l'autorévision.

B. Réunions d'information

71. Conformément à la demande de l'Assemblée générale qui a prié le Secrétaire général de tenir périodiquement des réunions d'information pour mettre les États Membres au courant de l'évolution de la terminologie en usage et de mener des consultations avec les États Membres intéressés afin d'améliorer les services de

traduction, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a organisé, pour la deuxième année consécutive, des réunions linguistiques pour chacune des six langues officielles en mai 2003. Ces réunions ont été annoncées tous les jours dans le *Journal des Nations Unies* bien avant la date prévue pour leur tenue et, comme suite aux propositions formulées par certaines délégations l'année précédente, le Sous-Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a envoyé à toutes les missions permanentes une note verbale indiquant les dates des réunions.

72. Si la participation aux réunions tenues en 2003 a été plus élevée que l'année précédente, elle n'a pas reflété le niveau d'intérêt que semblaient susciter les questions terminologiques et autres questions linguistiques, à en juger d'après les dispositions des résolutions successives de l'Assemblée générale relatives au plan des conférences. Ces réunions ont néanmoins servi utilement de tribune aux délégations pour poser des questions précises ayant trait à la terminologie en usage dans les services linguistiques de l'ONU et à la fourniture de services linguistiques en général; en outre, elles ont offert aux services linguistiques une nouvelle occasion de mesurer le degré de satisfaction de leurs clients. Elles ont aussi fait ressortir l'importance de contacts périodiques sur les questions de terminologie entre le personnel linguistique des différents lieux d'affectation et entre le personnel linguistique, d'une part, et les délégations et sources nationales d'information terminologique dans les pays où les langues officielles sont utilisées, d'autre part.

V. Technologie de l'information

73. On trouvera un aperçu général de cette question dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/58/213).

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 32 (A/57/32).

² Ibid., quarante et unième session, Supplément No 32 (A/41/32), par. 64.

Annexe I

Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies

- A Nombre de séances prévues par un organe donné au cours d'une session;
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant cette session;
- C Nombre de séances annulées pendant la session;
- D Nombre de séances effectivement tenues;
- E Nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes;
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard que prévu ou ont été levées plus tôt que prévu (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes);
- RS Ratio des séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances accordées à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A);
- FPP Facteur « précision de la planification », c'est-à-dire le pourcentage de séances prévues, moins les séances additionnelles, moins les séances annulées, par rapport au nombre de séances prévues (pourcentage de A moins B moins C par rapport à A);
- CU Coefficient d'utilisation, c'est-à-dire le pourcentage de services de conférence mis à sa disposition que l'organe en question utilise effectivement. Le coefficient d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A + B) - (C - E) - (F/3)}{(A + B)} = CU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues;

- IC Indice de conformité : calculé d'abord en pourcentage de la documentation d'avant session présentée conformément à la règle des six semaines, puis en pourcentage de la documentation publiée quatre semaines avant le début de la session;
- ID Indice de disponibilité : taux effectif de présentation, calculé chaque semaine.

A. New York

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC	IC	4 semaines	ID					
															Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Groupe de travail sur le commerce électronique																				
Trente-neuvième session, 11-15 mars 2002 (New York)	10	–	–	10	–	0,40/2,50	100	100	88	210	–	–	–	–	–	–	–	100		
Trente-huitième session, 12-23 mars 2001 (New York)	19	–	2	17	–	3,15/3,15	89	89	78	390	–	–	–	–	–	–	–	–		
Trente-septième session, 18-29 septembre 2000 (Vienne)	18	–	1	17	–	1,40/1,00	94	94	89	160	33	39	–	6	6	5	22	28		
Trente-sixième session, 14-25 février 2000 (New York)	20	–	1	17	2	3,30/0,00	85	95	99	210	50	50	–	–	–	50	–	–		
Commission de statistique																				
Trente-troisième session, 5-8 mars 2002	6	1	–	7	–	1,15/1,20	117	83	88	155	28	41	–	13	6	22	6	25		
Trente-deuxième session, 6-9 mars 2001	7	–	1	6	–	0,55/1,00	86	86	77	110	7	46	14	25	25	11	7	11		
Trente et unième session, 29 février-3 mars 2000	8	–	2	6	2	0,10/0,35	75	75	97	45	–	35	10	25	35	25	–	5		
Comité du programme et de la coordination																				
Quarante-deuxième session, 10 juin-5 juillet 2002	37	–	–	37	–	9,10/4,45	100	100	87	835	6	34	6	22	33	8	6	8		
Quarante et unième session, 11 juin-6 juillet 2001	57	2	4	55	2	16,30/9,45	96	89	82	1 575	11	11	–	–	11	–	11	67		
Quarantième session (1re partie), 5-30 juin 2000	41	22	5	58	1	10,40/2,30	141	34	87	790	–	17	17	–	17	50	–	–		
Quarantième session (2e partie), 21-29 août 2000	20	–	8	12	–	3,20/4,15	60	60	47	455	–	–	–	–	100	–	–	–		
Comité des conférences																				
9, 11 et 13 septembre 2002	6	–	–	6	–	1,20/1,20	100	100	85	160	13	26	13	–	38	–	13	13		
27-29 août 2001	6	1	–	7	–	1,05/0,00	117	83	95	65	14	14	–	–	–	14	29	43		
7-11 août 2000	6	–	1	5	1	0,50/3,05	83	83	83	180	22	22	–	–	–	–	33	44		

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC	IC	ID					
														Documentation publiée à la fin de la semaine					
														6	5	4	3	2	1
Assemblée générale, Cinquième Commission																			
Cinquante-septième session, 2002	117	1	22	96	8	3,25/7,30	82	80	85	655		n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	124	4	21	107	8	41,40/39,00	86	80	69	4 840		n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	178	20	24	172	18	41,45/33,25	97	75	84	4 510		n.d.							
UNICEF, Conseil d'administration																			
Deuxième session ordinaire, 16-20 septembre 2002	10	–	3	7	2	1,15/0,30	70	70	84	105	13	51	13	25	5	8	10	25	
4-7 septembre 2001	10	–	5	5	2	0,40/1,45	50	50	62	145									
18-22 septembre 2000	6	–	1	5	–	1,15/0	83	83	76	75	–	2	–	2,4	4,8	14	2,4	76	
Assemblée générale, Sixième Commission																			
Cinquante-septième session, 2002	46	2	7	41	5	5,10/11,50	89	80	84	1 020		n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	51	2	10	43	3	19,15/17,50	84	76	63	2 225		n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	91	1	12	69	11	23,50/34,20	75	86	78	3 490		n.d.							
Comité des droits de l'homme																			
Soixante-quatorzième session, 8 mars-5 avril 2002	28	–	1	27	–	8,20/3,05	96	96	83	685									
Soixante et onzième session, 19 mars-6 avril 2001	31	2	1	32	–	6,10/2,35	103	90	88	525									
Soixante-huitième session, 13-31 mars 2000	28	–	1	27	–	6,45/1,40	96	96	86	505	–	–	–	–	25	50	–	25	
Assemblée générale, Cinquième Commission																			
Reprise de la cinquante-sixième session, 4-15 mars 2002	20	2	–	22	–	8,45/3,10	110	90	82	715	86	87	–	1	–	1	–	6	
13-31 mai 2002	27	–	–	27	–	9,15/8,05	100	100	79	1 040	32	40	–	8	19	11	8	11	
Reprise de la cinquante-cinquième session, 7 mai-1er juin 2001	53	–	20	33	17	10,20/5,45	62	62	84	965	54	62	6	2	3	13	14	6	
12 mars-6 avril 2001	47	–	2	45	1	14,40/11,00	96	96	80	1 540	68	73	1	4	3	6	10	8	
Reprise de la cinquante-quatrième session, 8 mai-2 juin 2000	42	3	–	45		10,10/8,10	107	93	86	1 100	51	58	3,3	3,3	7,7	5,5	13	13	

	ID																	
	Documentation publiée																	
	à la fin de la semaine																	
	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	6	5	4	3	2	1
UNICEF, Conseil d'administration																		
Session annuelle, 3-7 juin 2002	10	–	–	10	–	5,25/0,10	100	100	81	335	18	27	9	–	18	9	27	9
4-8 juin 2001	10	–	2	8	2	0,20/1,40	80	80	93	120	14	28	14	–	29	7	–	21
22-26 mai 2000	10	–	2	8	1	2,05/1,45	80	80	78	210	–	1	0,59	–	–	0,59	12	65
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation																		
18-28 mars 2002	18	–	8	10	7	2,00/5,05	56	56	81	425	100	100	–	–	–	–	–	–
2-12 avril 2001	18	–	2	16	–	7,35/3,15	89	89	69	650	–	100	–	100	–	–	–	–
10-20 avril 2000	16	–	2	14	2	3,50/2,45	88	88	86	395	50	50	–	–	–	–	–	–
Comité chargé des organisations non gouvernementales																		
13-24 et 29-30 mai 2002	24	–	–	24	–	12,30/2,25	100	100	79	895	–	–	–	–	8	23	46	15
7-25 mai 2001	30	–	–	30	–	17,30/5,25	100	100	75	1 375	–	21	21	–	4	7	25	4
12-23 juin 2000	20	–	1	19	1	11,35/0,55	95	95	79	750	25	69	6,3	38	6,3	–	–	25
Commission de la condition de la femme																		
Quarante-sixième session, 4-15 mars 2002	21	–	–	21	–	9,40/4,25	100	100	78	845	–	15	4	11	33	19	4	30
Quarante-cinquième session, 6-16 mars 2001	20	2	1	21	1	14,40/14,15	105	85	56	1 735	–	12	–	12	12	12	47	12
Quarante-quatrième session, 28 février-2 mars 2000	8	–	–	8	–	2,40/1,40	100	100	82	260	–	–	–	–	10	–	10	80
Comité des contributions																		
Soixante-deuxième session, 3-21 juin 2002	22	–	2	20	–	5,45/4,10	91	91	76	595	9	14	–	5	–	5	18	45
Soixante et unième session, 11-29 juin 2001	21	–	4	17	3	5,35/5,35	81	81	78	670	–	10	–	10	–	–	20	15
Soixantième session, 5-30 juin 2000	40	1	12	29	6	8,10/2,50	73	68	76	660	25	38	–	13	25	–	–	38

														ID					
														Documentation publiée à la fin de la semaine					
	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	6	5	4	3	2	1	
Conseil économique et social																			
Session d'organisation, 12-15 février 2002	8	–	4	4	3	0,50/2,15	50	50	75	185	–	10	–	10	40	10	30	–	
30 janvier-2 février 2001	10	–	6	4	2	1,25/1,45	40	40	49	190	–	–	–	–	–	–	22	67	
1er-4 février 2000	7	–	4	3	1	0,55/3,40	43	43	35	275	–	–	–	–	–	–	40	–	
Commission du développement durable																			
Dixième session, 25 mars-5 avril 2002	40	–	5	35	4	14,35/13,05	88	88	74	1 660	–	–	–	–	6	6	–	11	
Neuvième session, 16-27 avril 2001	40	11	8	43	6	21,55/31,40	108	53	61	3 215	67	75	4	4	–	3	3	19	
Huitième session, 24 avril-5 mai 2000	35	5	4	36	3	11,35/3,25	103	74	85	900	86	93	7,1	–	7,1	–	–	–	
Commission du développement social																			
Quarantième session, 11-21 février 2002	16	1	–	17	–	9,05/4,40	106	94	73	825	13	33	–	20	7	7	7	27	
Trente-neuvième session, 13-23 février 2001	16	2	–	18	–	9,30/11,35	113	88	61	1 265	15	15	–	–	–	23	23	31	
Trente-huitième session, 8-17 février 2000	19	10	1	29	–	11,05/3,35	153	42	80	880	–	–	–	–	33	–	67	–	
Assemblée générale																			
Séances plénières, Cinquante-septième session, 2002	102	14	35	81	15	11,55/23,25	79	52	73	2 120	n.d.								
Cinquante-sixième session, 2001	157	3	64	93	32	11,35/30,40	59	57	71	2 535	n.d.								
Cinquante-cinquième session, 2000	158	15	65	106	42	1,20/22,05	67	49	87	1 405	n.d.								
PNUD/FNUAP, Conseil d'administration																			
Deuxième session ordinaire, 23-27 septembre 2002	10	–	–	10	–	3,35/5,00	100	100	71	515	2	8	4	2	2	2	6	59	
10-14 septembre 2001	10	–	4	6	–	2,50/6,05	60	60	30	535	9	18	–	9	9	–	9	55	
3-7 avril 2000	10	–	–	10	–	4,00/1,00	100	100	83	300	–	15	–	15	–	12	42	31	

	ID																		
	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	Documentation publiée à la fin de la semaine					1	
													6	5	4	3	2		
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration																			
Première session ordinaire, 21-25 janvier 2002	8	—	1	7	—	1,30/2,35	88	88	70	245		65	74	9	—	—	—	1	25
22-26 janvier 2001	8	—	2	6	1	0,35/2,15	75	75	76	170		12	77	40	25	2	9	5	4
31 janvier-4 février 2000	10	—	3	7	2	1,35/1,40	70	70	79	195		—	—	—	—	50	25	17	8,3
PNUD/FNUAP, Conseil d'administration																			
Première session ordinaire, 28 janvier-8 février 2002	20	—	7	13	5	2,35/9,10	65	65	70	705		14	26	9	3	—	24	18	13
29 janvier-6 février 2001	16	—	4	12	1	4,00/3,40	75	75	65	460		3	20	14	3	11	14	32	11
17-28 janvier 2000	11	1	—	12	—	4,25/3,30	109	91	78	475		—	—	—	—	—	13	40	33
Assemblée générale, Deuxième Commission																			
Cinquante-septième session 2002	85	—	29	56	9	12,00/9,40	66	66	68	1 300		n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	78	1	26	53	10	16,20/4,05	68	65	56	3 430		n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	85	2	30	57	20	15,45/25,15	67	62	73	2 460		n.d.							
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail																			
11 février-8 mars 2002	36	—	4	32	1	6,50/24,05	89	89	63	1 855									
18 juin-27 juillet 2001	42	—	2	40	2	10,55/51,45	95	95	50	3 760									
11 février-10 mars 2000	41	—	9	32	8	7,05/5,40	78	78	87	765		100	100	—	—	—	—	—	—
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																			
5 février-28 mars 2002	81	—	11	70	4	7,00/60,50	86	86	63	4 070		n.d.							
6 février-30 mars 2001	66	1	8	59	5	4,10/70,20	89	86	58	4 470		n.d.							
1er février-31 mars 2000	57	—	12	45	9	1,40/18,20	79	79	83	1 200		n.d.							
Assemblée générale, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)																			
Cinquante-septième session, 2002	34	2	13	23	5	2,10/13,45	68	56	63	955		n.d.							
Cinquante-sixième session, 2001	26	3	7	22	5	4,00/18,05	85	62	68	1 325		n.d.							
Cinquante-cinquième session, 2000	34	3	7	30	2	4,35/22,30	88	71	62	1 625		n.d.							

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine							
													IC 6 semaines	IC 4 semaines	6	5	4	3	2	1
Assemblée générale, Troisième Commission																				
Cinquante-septième session, 2002	64	2	7	59	–	12,40/42,00	92	86	62	3 280		n.d.								
Cinquante-sixième session, 2001	59	3	15	47	4	11,15/35,20	80	69	57	2 795		n.d.								
Cinquante-cinquième session, 2000	67	4	13	58	5	13,25/34,05	85	75	66	2 850		n.d.								
Assemblée générale, Première Commission																				
Séances plénières,																				
Cinquante-septième session, 2002	31	1	6	26	1	4,15/22,05	84	77	57	1 580		n.d.								
Cinquante-sixième session, 2001	31	2	9	24	8	5,15/17,15	77	65	74	1 350		n.d.								
Cinquante-cinquième session, 2000	34	1	5	30	1	6,45/15,35	88	82	67	1 340		n.d.								
CCQAB																				
7-24 mai 2002	27	–	7	20	4	2,10/24,10	74	74	56	1 580		n.d.								
1er mai-13 juillet 2001	63	–	9	54	3	5,55/41,45	86	86	65	2 860		n.d.								
2-26 mai 2000	37	–	13	22	5	1,55/13,05	59	65	65	900		n.d.								
Conseil économique et social																				
Session de fond																				
1er-26 juillet 2002	78	1	35	44	13	15,00/28,20	56	54	54	2 600	4	10	–	6	6	6	20	14		
2-27 juillet 2001 (Genève)	80	1	20	61	–	8,45/4,40	76	74	70	825	–	–	–	–	–	–	50	33		
5 juillet-1er août 2000	46	2	7	40	2	11,05/13,00	87	80	73	1 445	15	25	6,8	3,4	8,5	1,7	15	6,8		
CCQAB																				
3 septembre-20 décembre 2002	180	–	69	111	20	8,45/111,50	62	62	50	7 235		n.d.								
4 septembre-21 décembre 2001	162	–	47	115	14	9,55/121,50	71	71	53	7 905		n.d.								
5 septembre-22 décembre 2000	153	3	24	132	17	18,00/72,10	86	82	76	5 410		n.d.								
Conseil économique et social																				
Reprise de la session d'organisation,																				
29-30 avril 2002	4	1	1	4	–	1,25/3,45	100	50	46	310	32	57	3	22	5	–	5	27		
3-4 mai 2001	4	–	2	2	–	1,20/2,05	50	50	22	205	–	5	–	5	5	40	–	35		
3-4 mai 2000	4	–	2	2	–	0,30/0,55	50	50	40	75	28	39	5.6	5.6	22	11	5.6	5.6		

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité de l'information																			
Vingt-quatrième session, 22 avril-2 mai 2002	18	–	6	12	3	4,25/15,30	67	67	46	1 195		57	85	14	14	–	–	–	–
Vingt-troisième session, 30 avril-11 mai 2001	20	–	7	13	5	5,15/12,30	65	65	60	1 065		50	70	10	10	20	10	–	–
Vingt-deuxième session, 1er-12 mai 2000	20	–	9	11	7	4,10/5,05	55	55	75	549		20	50	–	30	–	10	20	20
Commission de la population et du développement																			
Trente-cinquième session, 1er-5 avril 2002	10	–	3	7	–	2,05/5,45	70	70	44	470									
Trente-quatrième session, 2-6 avril 2001	10	–	2	8	1	1,55/9,10	80	80	53	665		44	55	11	–	22	22	–	–
Trente-troisième session, 27 février-31 mars 2000	10	–	3	7	–	2,00/4,25	70	70	49	385									
Comité du programme et de la coordination (session d'organisation)																			
13 mai 2002	1	–	–	1	–	0,10/1,50	100	100	33	120		–	–	–	–	–	14	–	86
2 mai 2001	2	–	1	1	–	0,30/0,00	50	50	10	145		–	40	–	40	20	–	20	20
2 mai 2000	1	–	–	1	–	0,15/1,10	100	100	53	85		20	20	–	–	–	–	40	40

B. Genève

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Conseil économique et social Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																		
1er-10 juillet 2002	15	–	–	15	–	0,15/1,10	100	100	97	85	14	25	–	11	16	48	5	–
2-6 décembre 2002	8	–	–	8	–	0,15/1,15	100	100	94	90	4	34	–	30	–	57	9	–
2-6 juillet 2001	10	–	1	9	–	0,00/1,00	90	90	87	60	81	100	15	4	–	–	–	–

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC	4 semaines	ID					
														Documentation publiée à la fin de la semaine					
														6	5	4	3	2	1
5-11 décembre 2001	10	–	1	9	–	0,15/1,55	90	90	83	130	–	4	4	–	17	38	29	8	
3-12 juillet 2000	16	–	1	16	–	0,30/4,30	94	94	85	300	81	100	15	4	–	–	–	–	
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																			
Soixantième session, 4-22 mars 2002	30	–	–	30	–	4,25/0,40	100	100	94	305	38	44	3	3	50	–	–	–	
Cinquante-huitième session, 6-23 mars 2001	28	–	1	27	–	4,40/1,20	96	96	89	360	40	43	3	–	5	5	50	3	
Cinquante-sixième session 6-24 mars 2000	28	–	–	28	–	4,10/1,40	100	100	93	350	54	86	29	3	3	3	6	3	
Commission du droit international																			
Cinquante-quatrième session (1re partie), 29 avril-7 mai 2002	44	–	–	44	–	2,35/7,10	100	100	93	585									
Cinquante-quatrième session (2e partie), 22 juillet-16 août 2002	32	–	2	30	–	2,35/6,20	94	94	84	535	–	–	–	–	–	–	50	50	
Cinquante-troisième session (1re partie), 23 avril-1er mai 2002	45	–	–	45	–	3,30/4,20	100	100	94	470	50	50	–	–	–	–	–	–	
Cinquante-troisième session (2e partie), 2 juillet-10 août 2001	42	–	–	42	–	0,30/11,25	100	100	91	715									
Cinquante-deuxième session (1re partie), 1er mai-9 juin 2000	46	–	–	46	–	2,30/5,20	100	100	94	470									
Cinquante-deuxième session (2e partie), 10 juillet-18 août 2000	48	1	–	49	–	1,55/4,40	102	98	96	395	–	–	–	–	–	–	–	50	
Comité des droits de l'enfant																			
Trentième session, 21 mai-7 juin 2002	28	–	–	28	–	3,05/3,30	100	100	92	395	–	25	–	25	25	25	–	–	
Vingt-septième session, 21 mai-8 juin 2001	26	–	1	25	–	2,45/2,15	96	96	90	300	50	54	4	–	12	15	4	8	
Vingt-quatrième session, 15 mai-2 juin 2000	28	–	2	26	–	1,30/1,15	93	93	90	165	79	82	–	3	6	3	–	3	

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des droits de l'homme																			
Soixante-quinzième session, 8-26 juillet 2002	30	–	1	29	–	3,00/1,55	97	97	91	295		5	20	12	3	3	12	13	35
Soixante-douzième session, 9-27 juillet 2001	30	–	1	29	–	3,35/1,55	97	97	91	330		21	26	–	5	3	3	23	28
Soixante-neuvième session, 10-28 juillet 2000	30	3	1	32	–	3,30/1,55	107	87	91	325		59	59	–	–	–	6	–	6
Commission des droits de l'homme																			
Cinquante-huitième session, 18 mars-26 avril 2002	56	11	1	66	–	11,15/3,50	118	79	91	905		37	44	5	2	3	7	5	8
Cinquante-septième session, 19 mars-27 avril 2001	56	34	1	89	–	13,50/14,25	159	38	88	1 695		41	57	10	6	6	5	8	5
Cinquante-sixième session, 20 mars-28 avril 2000	56	18	4	70	–	9,30/11,20	125	61	85	1 250		29	48	4	15	21	3	5	4
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																			
Vingt-huitième session 29 avril-17 mai 2002	28	–	1	27	–	3,10/2,05	96	96	90	315		52	62	–	10	3	10	13	–
Vingt-cinquième session, 23 avril-11 mai 2001	30	–	1	29	–	2,40/0,05	97	97	94	165		51	70	5	14	5	5	5	5
Vingt-deuxième session, 22 avril-14 mai 2000	28	–	2	26	–	3,10/5,00	93	93	83	490		56	72	8	8	12	8	4	–
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																			
Soixante et unième session, 5-23 août 2002	30	–	–	30	–	6,05/2,50	100	100	90	535		55	59	2	2	–	8	25	8
Cinquante-neuvième session, 30 juillet-17 août 2001	30	–	1	29	–	2,50/1,25	97	97	92	255		41	44	–	3	5	41	8	3
Cinquante-septième session, 31 juillet-25 août 2000	40	–	1	39	–	7,50/7,15	98	98	85	905		39	39	–	–	–	13	4	17

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Comité des droits de l'homme																		
Soixante-seizième session, 14 octobre-1er novembre 2002	30	–	1	29	–	3,35/2,40	97	97	90	375	8	16	5	3	13	15	21	21
Soixante-treizième session, 15 octobre-2 novembre 2001	30	–	1	29	–	4,50/1,20	97	97	90	370	10	23	–	13	13	19	32	6
Soixante-dixième session, 16 octobre-5 novembre 2000	30	–	1	29	–	5,20/2,25	97	97	88	465	24	32	4	4	4	4	20	28
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme																		
Cinquante-quatrième session, 29 juillet-16 août 2002	30	–	–	30	–	7,10/3,05	100	100	89	615	11	30	3	16	27	14	11	5
Cinquante-troisième session, 20 juillet-17 août 2001	30	2	2	30	–	1,20/1,10	100	87	91	150	20	27	3	4	3	6	7	5
Cinquante-deuxième session, 31 juillet-18 août 2000	30	3	1	32	–	3,20/0,35	107	90	93	235	12	21	5	4	10	3	7	15
Comité contre la torture																		
Vingt-huitième session, 29 avril-17 mai 2002	38	–	2	36	–	3,10/6,30	95	95	86	580	42	57	–	15	8	–	19	8
Vingt-sixième session, 30 avril-18 mai 2001	30	–	2	28	–	4,10/5,20	93	93	83	570	28	35	5	2	2	–	7	19
Vingt-quatrième session, 1er-19 mai 2000	30	–	1	29	–	1,30/11,10	97	97	83	760	46	50	–	4	2	7	9	7
Comité des droits de l'enfant																		
Trente et unième session, 16 septembre-4 octobre 2002	30	–	3	27	–	2,55/1,35	90	90	85	270	50	82	18	14	–	–	9	5
Vingt-huitième session, 24 septembre-12 octobre 2001	30	–	2	28	–	3,35/0,15	93	93	89	230	59	70	7	4	–	4	7	7
Vingt-cinquième session, 18 septembre-6 octobre 2000	32	–	2	30	–	1,40/4,30	94	94	88	370	70	83	9	4	4	4	4	4

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des droits de l'enfant																			
Vingt-neuvième session, 14 janvier-1er février 2002	30	–	3	27	–	2,55/1,35	90	90	85	270		65	82	4	13	–	–	–	9
Vingt-sixième session, 8-26 janvier 2001	30	–	5	25	–	3,05/3,05	83	83	76	370		56	67	11	–	17	6	–	–
Vingt-troisième session, 10-28 janvier 2000	30	–	1	29	–	2,05/0,25	97	97	94	150		73	73	–	–	7	–	13	7
Comité contre la torture																			
Vingt-neuvième session, 11-22 novembre 2002	20	–	2	18	–	1,30/2,00	90	90	84	210		50	84	17	17	17	–	–	–
Vingt-septième session, 12-23 novembre 2001	20	–	1	19	–	2,20/6,05	95	95	81	505		35	40	–	5	5	–	25	30
Vingt-cinquième session, 13-24 novembre 2000	20	–	2	18	–	1,00/5,40	90	90	79	400		29	34	5	–	–	10	5	29
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																			
Vingt-neuvième session, 11-29 novembre 2002	30	–	1	29	–	5,35/6,20	97	97	83	715		79	95	11	5	–	–	–	–
Vingt-septième session, 12-30 novembre 2001	30	–	2	28	–	6,15/7,25	93	93	78	820		21	42	7	14	10	7	17	14
Vingt-troisième session, 13 novembre-1er décembre 2000	30	–	1	29	–	3,25/5,55	97	97	86	560		17	25	8	–	29	17	13	17
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones																			
Vingtième session, 22-26 juillet 2002	10	–	–	10	–	1,45/4,05	100	100	81	350		71	71	–	–	29	–	–	–
Dix-neuvième session, 23-27 juillet 2001	10	1	–	11	–	1,20/1,50	110	90	90	190		44	44	–	–	22	22	11	–
Dix-huitième session, 24-28 juillet 2000	10	1	1	10	–	1,35/1,05	100	80	83	160		17	50	–	33	33	–	17	–

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC	IC	4 semaines	ID					
															Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire																			
Cinquante-troisième session, 30 septembre-4 octobre 2002	10	–	1	9	–	2,10/1,20	90	90	78	210	–	–	–	–	–	20	–	20	
Cinquante-deuxième session, 1er-5 octobre 2001	10	–	1	9	–	2,25/3,20	90	90	71	345	20	30	10	–	–	10	–	–	
Cinquante et unième session, 2-6 octobre 2000	11	–	1	10	–	1,55/6,40	91	91	65	515	14	28	14	–	14	14	–	–	
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil du commerce et du développement																			
Quarante-neuvième session, 7-18 octobre 2002	20	–	–	20	–	7,25/6,30	100	100	77	835	100	100	–	–	–	–	–	–	
Quarante-huitième session, 1er-12 octobre 2001	23	–	4	19	–	5,50/4,00	83	83	68	590	25	51	13	13	38	–	13	13	
Quarante-septième session, 9-20 octobre 2000	22	–	1	21	–	7,25/5,05	95	95	83	750	17	25	8	–	–	42	17	17	
Conseil économique et social – Comité d’experts du transport de marchandises dangereuses																			
11-13 décembre 2002	3	–	1	2	–	0,45/3,45	67	67	17	270	–	–	–	–	–	–	–	100	
4-13 décembre 2000	16	–	1	15	–	1,05/4,40	94	94	82	345	27	27	–	–	7	20	40	7	
6-15 décembre 1999	16	–	1	15	–	0,15/1,45	94	94	90	120	3	51	6	42	40	–	9	–	

C. Vienne

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC	IC	ID					
														Documentation publiée à la fin de la semaine					
														6	5	4	3	2	1
Organe international de contrôle des stupéfiants																			
Soixante-quinzième session, 30 octobre-15 novembre 2002	26	–	–	26	–	0,25/0,05	100	100	99	30	12	22	3	7	12	11	10	9	
Soixante-douzième session, 29 octobre-15 novembre 2001	28	–	–	28	–	0,40/0,05	100	100	99	45	8	19	4	7	10	18	14	8	
Soixante-neuvième session, 1er-17 novembre 2000	26	–	–	26	–	0,55/0,00	100	100	99	55	9	16	3	4	4	16	15	17	
Organe international de contrôle des stupéfiants																			
Soixante-quatorzième session, 6-17 mai 2002	20	–	–	20	–	1,30/0,25	100	100	97	115	–	5	5	–	30	30	13	9	
Soixante et onzième session, 21 mai-1er juin 2001	20	–	–	20	–	0,25/3,15	100	100	94	220	–	28	11	17	19	–	22	22	
Soixante-huitième session, 15-26 mai 2000	20	–	–	20	–	0,55/0,45	100	100	97	100	2	27	9	16	7	7	19	14	
Commission de la prévention du crime et de la justice pénale																			
Onzième session, 16-25 avril 2002	16	–	–	16	–	1,40/4,20	100	100	88	360	11	22	11	–	22	16	15	25	
Dixième session, 8-17 mai 2001	16	–	–	16	–	1,45/3,30	100	100	89	315	–	–	–	–	14	11	21	17	
Neuvième session, 18-20 avril 2000	6	–	2	4	–	1,45/1,05	67	67	51	170	11	20	5	4	5	5	25	18	
CNUDCI – Groupe de travail de l'arbitrage commercial international																			
Trente-sixième session, 4-8 mars 2002 (New York)	10	–	–	10	–	2,20/1,10	100	100	88	210	–	–	–	–	–	–	–	100	
Trente-cinquième session, 19-30 novembre 2001	18	–	1	17	–	5,25/1,10	94	94	82	395	–	33	–	33	–	6	44	11	
Trente-troisième session, 20 novembre-1er décembre 2000	20	–	1	19	–	2,55/1,05	95	95	88	240	39	56	11	6	23	11	6		

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	IC	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
														6	5	4	3	2	1
Trente-deuxième session, 20-31 mars 2000	18	–	1	17	–	3,30/2,00	94	94	84	330		56	79	17	6	11	–	5	5
CNUDCI																			
Trente-cinquième session, 17-28 juin 2002 (New York)	20	–	1	19	1	5,05/2,35	95	95	87	460		25	50	6	19	1	12	–	31
Trente-quatrième session, 21 mai-1er juin 2001 (Vienne)	30	–	–	30	–	6,55/5,40	100	100	86	755		23	55	8	24	12	9	11	10
Trente-troisième session, 12 juin-7 juillet 2000 (New York)	38	–	1	37	–	6,00/0	97	97	92	360		80	100	20	–	–	–	–	–
Commission des stupéfiants																			
Quarante-cinquième session, 11-15 mars 2002	10	1	–	11	–	4,15/0,,30	110	90	86	285		43	89	26	20	–	7	4	–
Quarante-quatrième session, 20-29 mars 2001	10	–	–	16	–	5,20/3,10	160	100	72	510		19	34	6	9	7	37	7	13
Quarante-troisième session, 6-15 mars 2000	16	–	2	14	–	5,40/4,00	88	88	67	590		5	45	20	20	35	5	15	–
Commission des stupéfiants (Comité plénier)																			
Quarante-cinquième session, 11-14 mars 2002	8	–	–	8	–	1,00/2,25	100	100	86	205		n.d.							
Quarante-quatrième session, 21-28 mars 2001	12	–	–	12	–	5,35/2,15	100	100	78	470		n.d.							
Quarante-troisième session, 7-10 mars 2000	8	–	–	8	–	3,10/3,15	100	100	73	385		n.d.							
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique																			
Trente-neuvième session, 25 février-8 mars 2002	20	–	1	19	–	2,20/7,40	95	95	78	600		–	18	–	18	9	27	–	9
Trente-huitième session, 12-23 février 2001	20	–	1	19	–	2,00/4,50	95	95	84	410		25	33	8	–	–	4	17	4
Trente-septième session, 7-18 février 2000	20	–	1	19	–	4,40/3,50	95	95	81	510		–	–	–	–	–	4	57	19

	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	6 semaines	IC 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Sous-Comité juridique																			
Quarante et unième session, 2-12 avril 2002	18	–	–	18	–	5,10/11,30	100	100	69	1 000		29	45	14	2	17	19	2	5
Quarantième session, 2-12 avril 2001	18	–	–	18	–	4,35/8,35	100	100	76	790		17	48	–	31	17	–	17	–
Trente-neuvième session, 27 mars-7 avril 2000	20	–	3	17	–	4,40/13,55	85	85	54	1 115		32	59	11	16	11	–	–	–
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique																			
Quarante-cinquième session, 5-14 juin 2002	16	–	–	16	–	3,40/11,00	100	100	69	880		47	53	–	6	6	–	–	17
Quarante-quatrième session, 6-15 juin 2001	16	–	1	15	–	3,00/9,10	94	94	69	730		15	25	–	10	–	–	15	60
Quarante-troisième session, 7-16 juin 2000	14	–	–	14	–	3,45/11,30	100	100	64	915		17	34	–	17	17	8	8	3
Quarante-deuxième session, 14-16 juillet 1999	6	–	–	6	–	1,55/0,50	100	100	85	165		39	42	–	3	10	29	–	–
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants																			
Pas de session en 2002																			
Cinquantième session, 23-27 avril 2001	10	–	2	8	–	0,15/3,50	80	80	66	245		–	11	–	11	–	67	–	11
Quarante-neuvième session, 2-11 mai 2000	16	–	–	16	–	0,05/0,15	100	100	99	20		53	83	30	–	–	12	–	–
Quarante-huitième session, 12-16 avril 1999	10	–	–	10	–	0,0/2,55	100	100	90	175		54	77	8	15	15	–	–	–

D. Nairobi

	ID																	
	Documentation publiée à la fin de la semaine																	
	A	B	C	D	E	F	RS	FPP	CU	Minutes	IC 6 semaines	IC 4 semaines	6	5	4	3	2	1
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)																		
Session extraordinaire 12-15 février 2002	14	0	0	14	0	0	100	100	100	0	38	99	61	0	0	6	18	0
Session extraordinaire 29-31 mai 2000	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	60	120	60	0	0	0	0	0
Session extraordinaire 20-22 mai 1998	6	0	0	6	0	4,22	100	100	76	262								

Annexe II

Statistiques sur la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation

(Mai 2002 à avril 2003)

<i>Groupes</i>	<i>Services d'interprétation</i>			<i>Locaux</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
New York					
Groupe des 77 et Chine	64	59	5	348	348
Mouvement des pays non alignés	14	12	2	51	51
Groupe des États d'Afrique	40	36	4	62	62
Groupe des États d'Asie	12	10	2	2	2
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	25	21	4	3	3
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	10	10	0	2	2
Groupe des États arabes	9	9	0	63	63
Alliance des petits États insulaires	4	4	0	2	2
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	1	12	0	0	0
Communauté des Caraïbes	0	0	0	28	28
États d'Afrique centrale	3	3	0	2	2
Groupe des États d'Europe orientale	0	0	0	21	21
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	4	4	0	1	1
Union européenne	0	0	0	2	2
Groupe des États d'Amérique centrale	0	0	0	6	6
Groupe islamique (Organisation de la Conférence islamique)	10	8	2	24	24
Pays sans littoral	4	3	1	3	3
Pays les moins avancés	12	10	2	3	3
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	0	0	0	47	47
Groupe de Rio	8	8	0	26	26
Communauté de développement de l'Afrique australe	0	0	0	29	29
Groupe des Quinze	2	2	0	0	0
Conseil de coopération du Golfe	3	3	0	0	0
Groupe de Genève	2	2	0	0	0
Total partiel	227	205	22	725	725

<i>Groupes</i>	<i>Services d'interprétation</i>			<i>Locaux</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Genève					
Groupe des 77 et Chine	3	3	—	7	7
Groupe des États d'Afrique	2	2	—	64	64
Groupe des Quinze	19	18	1	13	13
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	12	12	—	66	66
Ligue des États arabes	—	—	—	31	31
Union européenne	—	—	—	51	51
Organisation de la Conférence islamique	7	7	—	8	8
Association des États des Caraïbes	1	1	—	1	1
Groupe des États d'Asie	—	—	—	49	49
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	—	—	—	63	63
Groupe des États d'Europe orientale	—	—	—	46	46
Groupe JUSCANZ	—	—	—	4	4
Groupe des Vingt et un	18	18	—	19	19
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	—	—	—	2	2
Total partiel	62	61	1	424	424
Vienne					
Groupe des États d'Afrique	—	—	—	79	79
Groupe des États d'Asie	—	—	—	32	32
Groupe des États d'Europe orientale/Groupe D	—	—	—	5	5
Groupe de coordination de l'Union européenne	—	—	—	62	62
Groupe des 77 et Chine	—	—	—	61	61
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	—	—	—	74	74
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	—	—	—	10	10
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	—	—	—	12	12
Groupe des États arabes	—	—	—	18	18
G-8	—	—	—	14	14
États du Commonwealth	—	—	—	2	2
Autres groupes régionaux	—	—	—	8	8
Total partiel	—	—	—	377	377
Nairobi					
Groupe des 77 et Chine	—	—	—	19	19
Groupe des États d'Afrique	1	1	—	6	6
Groupe des États d'Asie	—	—	—	5	5
Groupe des États d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est	—	—	—	5	5
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	—	5	5
Groupe de coordination de l'Union européenne	—	—	—	10	10
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	—	—	—	6	6

<i>Groupes</i>	<i>Services d'interprétation</i>			<i>Locaux</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Groupe des États arabes	—	—	—	5	5
Groupe JUSCANZ	—	—	—	5	5
Total partiel	1	1	—	67	67
Total général					
Mai 2002-avril 2003	290	267	23	1 593	1 593
Juillet 2001-avril 2002	249	243	6	1 009	1 009
Juillet 2000-juin 2001	318	292	26	1 465	1 465

Annexe III

A. Demandes d'organisation de réunions pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale

1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Lettre du Président du Comité, datée du 9 juin 2003

Comme vous le savez, dans sa résolution 57/107 du 3 décembre 2001, l'Assemblée générale a de nouveau prié le Comité « de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions soit à elle-même, soit au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait », et a aussi prié le Secrétaire général « de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches ».

N'étant pas maître du déroulement des événements qu'il est chargé de suivre, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime, au vu de l'expérience, qu'il pourrait avoir besoin de se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale. Ces séances s'ajouteraient à la réunion solennelle prévue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui figure déjà dans le calendrier approuvé pour 2003.

En ce qui concerne la documentation soumise à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (Suppl. No 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement son rapport chaque année au mois d'octobre, avant de le transmettre aux services de traduction et de reproduction.

Compte tenu de ce qui précède, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit de nouveau autorisé à se réunir pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, selon que de besoin pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

2. Comité des relations avec le pays hôte

Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 1er juillet 2003

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Cette demande est fondée sur le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque la nécessité s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 57/22 du 19 novembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre ses travaux conformément à sa résolution 2819 (XXVI), et de lui en rendre compte à sa cinquante-huitième session. Compte tenu de la nature de ces travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances seulement.

3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Mémoire du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 8 juillet 2003

Dans la résolution 57/118 relative au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, que l'Assemblée générale a adoptée lors de sa cinquante-huitième session, l'Assemblée a prié le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office, pour trouver une solution aux difficultés financières rencontrées par celui-ci.

Pour donner suite à cette demande, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'UNRWA, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. L'UNRWA n'a pas été en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant septembre/octobre 2003; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut pas établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session.

Le Groupe de travail ne dispose que d'un temps limité pour tenir les réunions nécessaires et rédiger le rapport actualisé qu'il devra présenter avant la fin de la première quinzaine d'octobre, pour examen par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation et par l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

4. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Lettre du Secrétaire du Conseil d'administration, datée du 14 juillet 2003

Nous vous saurions gré de bien vouloir demander au Comité d'autoriser le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à tenir sa seconde session ordinaire du 15 au 19 septembre 2003 et une session

extraordinaire budgétaire les 1er et 2 décembre 2003, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 42/243 de l'Assemblée générale.

Le Conseil tient trois sessions par an : a) une première session ordinaire en janvier; b) une session annuelle en juin; c) une seconde session ordinaire en septembre. Le calendrier de ces réunions doit être coordonné avec celui des sessions du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Quant à la session extraordinaire budgétaire, elle est convoquée comme suite à l'approbation par le Conseil d'administration de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que les budgets biennaux soient approuvés avant le début d'un nouvel exercice biennal.

Compte tenu des dates de la session annuelle et des délais nécessaires pour rédiger, traduire et distribuer les documents, la seconde session ordinaire ne peut se tenir avant septembre; elle ne peut non plus se tenir plus tard à cause de la session de l'Assemblée générale.

B. Informations statistiques

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale par les organes mentionnés à la section A ci-dessus.

Organe	Nombre de séances tenues	Nombre d'heures et de minutes perdues		
		Séances ouvertes en retard	Séances levées avant l'heure	Total des heures et des minutes perdus
1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	3	0,30	3,30	4,00
2. Comité des relations avec le pays hôte	2	0,55	1,15	2,10
3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	0,10	2,30	2,40
4. UNICEF	10	1,15	0,30	1,45